

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/3/OMN/1
17 août 2001

(01-4040)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION¹

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures
de licences d'importation

OMAN

La Mission permanente du Sultanat d'Oman a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 1^{er} avril 2001.

Le Sultanat d'Oman n'applique pas de procédures de licences d'importation; le questionnaire est donc sans objet en ce qui concerne l'Oman.

¹ Voir G/LIC/3, annexe, pour le questionnaire.